Base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey

Programme de préservation en faveur de la biodiversité

2012 - 2016

Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

La biodiversité *ou diversité biologique représente l'ensemble des espèces vivantes, les communautés formées par ces espèces, les habitats dans lesquels elles vivent, sans oublier l'intégralité de leurs gènes. Elle constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation ou la santé. Elle a toujours été une source de création artistique, de développement du tourisme. Sa préservation est une préoccupation commune à tous. La biodiversité est une ressource précieuse pour le territoire, un élément d'accession à un développement durable.*

Les conservatoires d'espaces naturels *sont des partenaires techniques créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver leur patrimoine naturel. Leur statut associatif et leur neutralité leur donnent la possibilité de travailler avec tous les acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers des comités de pilotage.*

La gestion d'un site *est une somme d'opérations, ou un choix de ne pas intervenir, en faveur de la biodiversité : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger… Elle ne remet généralement pas en cause les usages habituels sur le site et cherche, au contraire, à s'harmoniser avec ceux-ci.*

Le plan de gestion *qui est synthétisé dans ce document est issu de l'analyse produite par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN). Il détaille les objectifs et les actions proposées. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre et participer aux interventions réalisées.*

Intervenir en partenariat sur la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey

Au centre du département de l'Ain, la base aérienne 278 s'étend dans la plaine de l'Ain, sur les communes d'Ambérieu-en-Bugey, Ambronay et Château-Gaillard, en bordure du massif du Bugey.

Origine du projet

En septembre 2009, le Ministère de la Défense et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels ont signé une convention de partenariat écologique.
À la suite de cet accord national, les responsables de la base aérienne 278, sensibles aux questions environnementales (démarche ISO 14001 en cours) et le CREN, reconnaissant l'importance et la richesse des milieux naturels sur les sites militaires, se sont rencontrés en 2010.
L'objectif : mieux se connaître et envisager un projet commun de préservation du patrimoine naturel de la base. En effet, le site, mosaïque de prairies et de fourrés, abrite, sur 268 hectares, une grande diversité d'espèces animales et végétales.
La forte motivation des responsables de la base aérienne a abouti à la signature, en 2011, d'une convention. Celle-ci permet d'élaborer, avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Ain, un premier programme de préservation de la biodiversité qui intègre les objectifs militaires et civils, ces activités restant prioritaires sur la base.

Les pelouses sèches, de fragiles milieux naturels

Les pelouses sèches de la base aérienne aux abords de la piste « en dur ».

À l'échelle nationale, les scientifiques estiment que 50 à 75 % des pelouses sèches auraient disparu depuis le début du XXe siècle, victimes d'atteintes directes par les activités humaines ou par abandon des pratiques agro-pastorales traditionnelles qui les ont façonnées.

Dans la plaine de l'Ain, ces pelouses ont été convoitées pour la culture et l'urbanisation. Seuls quelques lambeaux subsistent aujourd'hui, de manière isolée : on parle de pelouses « relictuelles ».
Toutefois, l'occupation de vastes espaces par l'armée a permis de préserver ces milieux naturels sur la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey, constituant l'un des plus importants complexes de pelouses sèches du département de l'Ain, avec le camp militaire de la Valbonne et les brotteaux de la rivière d'Ain.

Le rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction du projet dans un objectif de préservation de la biodiversité. À partir d'éléments scientifiques, techniques et des usages locaux, le conservatoire propose un projet au comité de pilotage qui peut l'adapter s'il le juge nécessaire. Le CREN anime cette réflexion collective, mobilise des financements, met en oeuvre ou délègue les actions de gestion et contrôle leur efficacité.

Une histoire d'hommes

Un terrain d'aviation

À partir des années 1900, le site est utilisé, d'abord par les locaux, comme terrain d'aviation, puis comme école militaire d'aviation.

Des cartes postales montrent qu'à cette époque les avions font bon ménage avec l'agriculture : il y a des moutons en pâture, une porcherie, un champ de pommes de terre… Ces activités contribuaient sans doute à l'entretien des terrains.

Autour du camp, les terres sont cultivées, divisées en portions de quelques mètres de large.

Après la seconde guerre mondiale, le site est dédié à la maintenance aéronautique. Une piste goudronnée est construite dans les années 1960, à l'ouest du camp, permettant le transfert des avions et l'acheminement des pièces.

En 1912, Antoine de Saint-Exupéry, âgé de 12 ans, effectue son premier vol dans un « coucou » sur la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey.

Un espace naturel préservé dans une plaine artificialisée

Aujourd'hui, l'activité (fabrication et maintenance d'équipements aéronautiques) se concentre dans les bâtiments industriels. Les mouvements d'aéronefs se font rares et le reste du site n'est utilisé que ponctuellement. En conséquence, les broussailles ont commencé à s'installer sur les pelouses sèches.
Autour du camp, l'agriculture (culture du maïs principalement) est toujours présente sur de plus grandes parcelles. Des zones urbanisées se sont également installées, petit à petit.

Une nature exceptionnelle

Des milieux secs plus ou moins ras

Sur la base aérienne trois milieux naturels se côtoient.

- Des pelouses sèches denses dominées par une graminée, le brome érigé. Elles sont convoitées notamment par la discrète caille des blés.
- Des pelouses sèches plus rases et caillouteuses, favorites des criquets et autres sauterelles, comme de l'œdicnème criard.
- Des bosquets et quelques arbres, au sommet desquels on peut apercevoir le tarier pâtre ou le bruant proyer, deux oiseaux qui sont des hôtes réguliers de la base.

En haut d'un bosquet, le tarier pâtre reste à l'affût…

Les zones de pelouses denses sont dominées par le brome érigé.

Des espèces adaptées à la chaleur et la sécheresse

Mosaïque de prairies herbeuses rases voire très rases et de fourrés épars plus ou moins denses, la base aérienne abrite une multitude d'espèces animales et végétales, adaptées à de fortes températures et à la sècheresse du sol.

Une couche de poils pour limiter l'évaporation, des feuilles fines, recouvertes d'une membrane protectrice contre les UV : les plantes ont dû développer des stratégies pour résister à la chaleur et à la sécheresse de ce site à ambiance méditerranéenne.

La diversité de fleurs accueille d'élégants papillons tels que la mélitée orangée.

De longues pattes jaunes, une grosse tête ronde avec de grands yeux à l'iris doré… L'œdicnème criard préfère courir à toute vitesse plutôt que voler. Présent de mars à octobre, cet oiseau remarquable fréquente les milieux les plus secs avec une végétation rase et morcelée aux abords de la piste en béton et sur la piste « crash ». Deux à trois couples nichent à même le sol dans une petite cavité, leurs œufs étant bien camouflés grâce à leur ressemblance avec les galets.

L'été, vous entendrez peut-être un grésillement suraigu et perçant. Il peut s'agir d'une élégante sauterelle aux longues ailes, le dectique des brandes, une espèce rare qui a tendance à disparaître en France avec la dégradation de son habitat naturel. Dans le département de l'Ain elle a été vue uniquement sur la base aérienne !

Parmi les pelouses denses à brome, des zones plus rases avec galets affleurants comme sur la piste « crash »

***L'outarde canepetière**, oiseau remarquable de la taille d'une poule faisane, disparue aujourd'hui, était autrefois bien présente dans la plaine de l'Ain. Les dernières observations départementales (2005) sont localisées sur la base aérienne. La forte diminution des milieux favorables à l'espèce (mosaïque de pelouses sèches, de cultures, prairie de fauche…) est à l'origine de sa disparition dans la plaine.*

Les orchidées sont parmi les plantes les plus connues des pelouses sèches. L'orchis militaire a toute sa place sur la base aérienne avec sa fleur en forme de bonhomme casqué !

OBJECTIFS DE GESTION

Objectif à long terme : préserver les pelouses sèches de la base aérienne et les conserver dans un bon état

Cela signifie maintenir un taux d'embroussaillement des pelouses en dessous de 30 % et conserver une flore diversifiée, favorable aux populations d'insectes et d'oiseaux.

Un projet pour les cinq années à venir

- Restaurer et entretenir les pelouses sèches.
- Sensibiliser le personnel de la base au patrimoine naturel et communiquer sur les actions de gestion à but écologique.
- Améliorer les connaissances naturalistes.

Sans intervention humaine, les pelouses se transforment en forêt.

Restaurer et entretenir les pelouses sèches

Pourquoi intervenir ?

La majeure partie de la zone aéronautique, en dehors des pistes et des voies de circulation, n'est pas entretenue. En conséquence, les broussailles progressent, les pelouses se referment, étouffent sous les herbes sèches et le développement des lichens. Ces menaces sont à l'origine d'un appauvrissement de la flore et de la faune des pelouses ; on parle alors de banalisation du milieu.

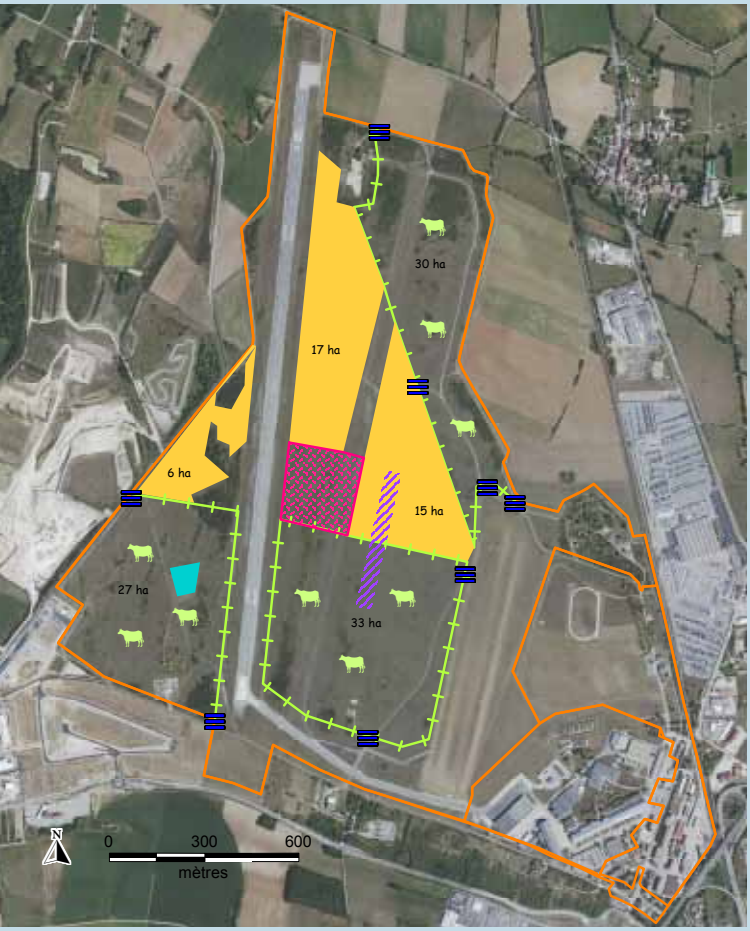

Sans intervention humaine, ces milieux naturels remarquables sont naturellement voués à disparaître, remplacés au fil des années par des buissons puis la forêt. Les espèces rares et menacées vivant dans les milieux ouverts disparaissent également.

Ce qui est prévu

La restauration des pelouses sèches est programmée, hors zones de servitudes aéronautiques :

- pâturage extensif alternant sur les trois secteurs hors périmètre de sécurité lié au tir,
- fauche avec exportation, sur le triangle de sécurité de tir (par partie, étalée sur plusieurs années),
- expérimentation de hersage superficiel sur 2 hectares.
- mise en place d'un désherbage alternatif, autour des clôtures et de la piste « en dur ».

Secteurs de pâturage extensif
Barrières frangibles
Aire test radar
Contour du site
Secteurs de fauche avec exportation
Expérimentation herse étrille (2 ha)
Secteur sans intervention (5, 5 ha)

OBJECTIFS DE GESTION

Sensibiliser le personnel et communiquer sur les actions de gestion

Pourquoi intervenir ?

Le personnel de la base, militaire et civil, fréquente quotidiennement le site, mais rares sont les personnes qui s'aventurent du côté des pelouses sèches… Il s'agit de milieux sensibles aux perturbations humaines et peu connus des non spécialistes.

Sensibiliser le personnel au patrimoine naturel de la base et aux actions de gestion mises en place permettra donc l'appropriation et le respect de cette biodiversité.

Ce qui est prévu

- Réaliser une plaquette pédagogique et des panneaux d'exposition décrivant le patrimoine naturel de la base et informant de la gestion à but écologique mise en place.
- Organiser des sorties de découverte et d'échanges autour du patrimoine naturel de la base.

Améliorer les connaissances naturalistes

Afin de compléter les connaissances actuelles du site et mieux analyser l'impact de la gestion sur la biodiversité, un inventaire complémentaire des vertébrés et un complément d'inventaire sur les oiseaux nicheurs et hivernants seront effectués.

L'oeillet des Chartreux.

Vérifier les réactions de la nature

La gestion d'espaces naturels n'est pas une science exacte. C'est pourquoi un regard permanent sur l'efficacité des opérations réalisées est indispensable. Sur les pelouses sèches, des suivis scientifiques sont nécessaires pour observer l'impact de la gestion sur les milieux naturels, la faune et la flore remarquables.

Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- *Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de pilotage, celui-ci est important et sera écouté.*
- *Participer aux actions de gestion (entretien de la végétation, suivi des espèces...).*
- *Signaler au Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.*
- *Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site.*
- *Contribuer à transmettre cette information.*
- *Signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.*
- *Respecter la propriété privée.*

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2012-2016 de la Base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey (TRENTIN C., 2011. Base aérienne 278 d'Ambérieu-en-Bugey. Plan de gestion 2012-2016).
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.

CONTACTS

Division Prévention Environnement
env.ba278@air.defense.gouv.fr
Tel : 04 74 34 38 60 poste 24058
BA 278
Avenue du Colonel Chambonnet
01508 Ambérieu-en-Bugey

Corine TRENTIN
corine.trentin@espaces-naturels.fr
Tel : 04 74 34 98 64
CREN Rhône-Alpes
Antenne Ain
Château Messimy
01800 Charnoz-sur-Ain
www.cren-rhonealpes.fr

Programme réalisé grâce au soutien financier de :

Décembre 2011

réseau
des conservatoires
d'espaces naturels
en Rhône-Alpes

Conception et mise en forme : CREN
Crédits photos : © A. Audevard, R. Clément, E. Favre, N. Gorius, S. Mathieu, C. Trentin.